

Sainte Anastasie sur Issole



Commune de la Provence Verte

Tasie'Mag - n°2

Bulletin d'Informations Municipales n°347

Fameau de Nable vu de l'Issole

EDITO - PAGE 02

MUNICIPALITÉ - PAGE 03

LES ASSOCIATIONS - PAGE 11

VIE COMMUNALE - PAGE 14

UN PEU D'HISTOIRE - PAGE 18

DÉTENTE - PAGE 19

AGENDA - PAGE 20



Anastasiennes, Anastasiens,

Malgré un début d'année toujours contraint par cette situation qu'il est inutile d'évoquer une fois de plus, nous avons fait le pari (le mot est redevenu à la mode !!!), de consacrer en 2021 une large place à l'investissement.

Nous travaillons à l'élaboration du budget communal qui sera bientôt soumis au vote du Conseil Municipal.

Bien qu'en début 2020 la commune bénéficiait déjà d'une capacité financière conséquente, nous nous sommes efforcés de l'accroître grâce à une gestion rigoureuse qui sera poursuivie cette année et bien sûr dans les années futures.

C'est donc avec sérénité mais toujours avec une prudence raisonnée que nous pouvons aborder l'année 2021.

Vos impôts, nos impôts doivent en premier lieu servir aux intérêts de notre village. C'est pourquoi vous trouverez au travers de ce bulletin d'informations, la présentation d'une grande partie des projets que nous allons initier conformément à ce que nous pensons être vos attentes pour la sécurité, l'amélioration de notre cadre et notre qualité de vie que nous souhaitons encore conserver longtemps.

De tout cela, je suis prêt à en discuter avec chacun d'entre vous.

Sachez que la Mairie et mon bureau ne sont pas des forteresses, vous pouvez et je vous invite sincèrement (surtout les nouveaux habitants de SAINTE ANASTASIE), à ne pas hésiter à nous rendre visite. Des échanges et des discussions constructives ne pourront être que bénéfiques pour notre beau village.

Avec le printemps qui arrive, l'espoir de jours meilleurs revient et notre volonté d'agir n'en est que plus forte.

Respectueusement,

Le Maire
Olivier HOFFMANN



Décès

Mme MARCHAND Huguette décédée le 14/11/2020
M. SAUNIER Jacques décédé le 16/12/2020
Mme PRÉAUX Michelle décédée le 29/12/2020
Mme FRÖHLICH Edith décédée le 31/12/2020
M. BRUN Edouard décédé le 03/01/2021
Monsieur BOSCU Gilbert survenu le 02/02/2021
Madame RICHARD Yvonne veuve PLESSIS survenu le 09/02/2021

Nous présentons toutes nos condoléances à leurs familles.

Mariages / PACS

BIGOUIN Dylan et VERBEKE Magalie célébré le 09/01/2021
Nous leurs adressons toutes nos félicitations.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N359>



Mairie

33, Rue Notre Dame
83136 Sainte Anastasie sur Issole
sanastasia@orange.fr
Lundi/Mardi/Jeu/Vendredi

08h00 - 12h00

Mercredi :

08h00 - 12h00 & 13h30 - 16h30

Tél accueil : 04.94.69.64.40

Secrétariat du maire

04.94.69.64.42

Secrétariat urbanisme

04.94.69.64.49

M. Frédéric TOUSSAINT - 1er Adjoint

Urbanisme / Environnement

Sur rendez-vous

Mme Martine MORIN - 2ème Adjointe

C.C.A.S., Patrimoine & Tourisme

Sur rendez-vous

M. Jean-Claude DUCHEMIN - 3ème Adjoint

Sport, Associations & Festivités

Etat Civil

Mme Audrey RAMPIN - 4ème Adjointe

Animation Culturelle, Ecole & Jeunesse

M. Marc RAYNOUARD - 5ème Adjoint

Réseaux Publics (Voirie, Eau,...)

Travaux



Naissances

HUWAERTS Léandre né le 12/11/2020
SEGUI PRATALI April née le 16/11/2020
POUJOL Matyas né le 26/11/2020

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.





Conseils Municipaux- zoom

Une seule séance: 19/01/2021

<https://sainte-anastasia-sur-issole.fr/conseil-municipal-seance-du-19-janvier-2021/>

Vote du Budget

« Les grandes lignes 2021 »



Le prochain Conseil municipal est prévu pour la fin mars, il y sera présenté les comptes administratifs 2020 et le budget primitif 2021.

Vous pouvez retrouver les délibérations des anciennes séances sur la page : <https://sainte-anastasia-sur-issole.fr/conseil-municipal/>



Sécurité routière



Un rappel pour nos enfants et la sécurité de tous, veuillez respecter plus particulièrement dans notre village tous les panneaux de signalisation et surtout les limitations de vitesse.

20 km/h - Centre village

30 km/h - Voies communales



<http://www.vargouv.fr/secureite-routiere-r10.html>



Les beaux jours approchent et nul doute que l'espace de détente et de pique-nique des PRES DE LA FONT va bientôt retrouver sa fréquentation que nous lui connaissons traditionnellement. Les écoles vont également recommencer à l'utiliser dans le cadre des activités physiques et ludiques.

Il serait donc extrêmement respectueux vis-à-vis de tous les utilisateurs de cet espace que les propriétaires de chiens appliquent les interdictions (signalées par 4 panneaux !!) et profitent de la zone qui leur est dédiée (à savoir de l'autre côté de la rivière) pour que leurs « compagnons » à quatre pattes

satisfassent leurs besoins !

Je remercie tous ceux qui ont déjà contribué à améliorer la qualité de ce site. Je remercie aussi ceux qui en ramassant les déjections de leur animal, limitent la souillure des rues du village.

Quant aux autres malheureusement encore trop nombreux, il serait peut-être grand temps qu'ils prennent conscience des nuisances qu'ils causent à la population et à la commune.

Le Maire

Lundi 05 avril 2021 à partir de 06h30



Place de la gare



Dossier d'inscription à retirer en mairie



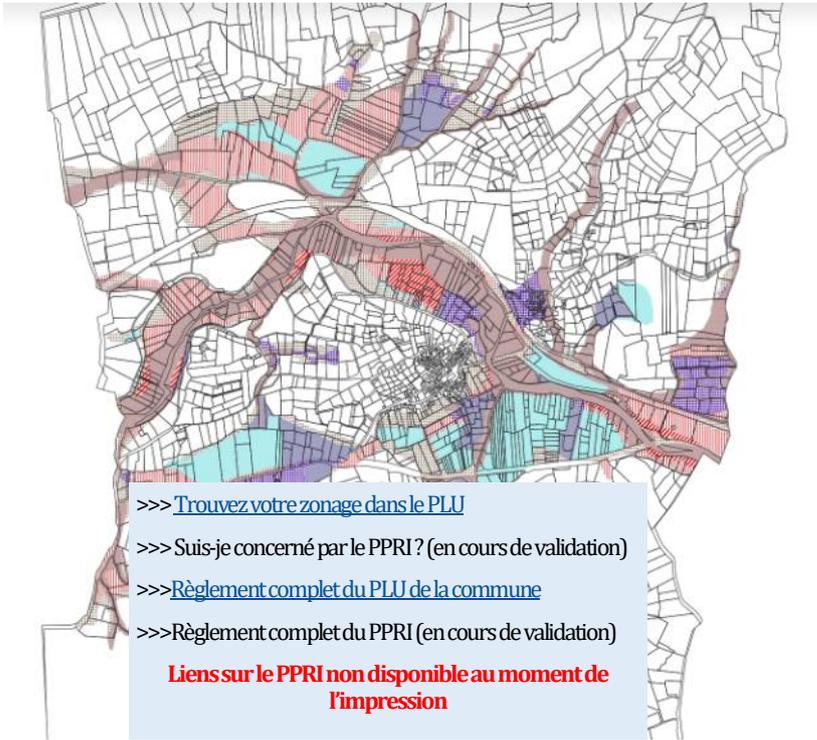


M. Frédéric TOUSSAINT - Adjoint délégué à l'Urbanisme et Environnement



Avancement du PPRI

« Sur la vague... »



Le Plan de Prévention des Risques Inondation - PPRI - en cours de validation est consultable auprès de la mairie et également sur le site des services de l'État dans le Var.

Le PPRI constitue l'un des outils de la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de prévention des inondations. Il met en évidence les zones à risques, règlemente l'aménagement et les usages du sol, et définit des mesures pour réduire la vulnérabilité des enjeux (personnes, biens et activités). Il s'agit d'une servitude d'utilité publique qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, collectivités et État.

les risques pour les zones situées en amont et en aval,

- Sauvegarder l'équilibre des milieux dépendant des petites crues et la qualité des paysages.

Plus d'informations : <http://www.var.gouv.fr/a-quoi-sert-un-plan-de-prevention-des-risques-a1030.html>



- Interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses,
- Préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues pour ne pas aggraver

Programme prévisionnel :

Février/ Mars : PPRI disponible à la consultation en mairie avec cahier d'observation - Salle du conseil

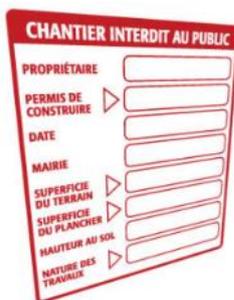
Fin Avril : Réunion publique à la salle polyvalente - Lancement de l'enquête publique

Fin Juin : Clôture de l'enquête - Début de conception du rapport d'enquête

Rappel des règles de l'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'échanger la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.



Actions et Sanctions

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L480-1 à L480-4 et L160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L480-2 du code de l'urbanisme). Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut

imposer des mesures de restitution (L480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire.

<https://sainte-anastasie-sur-issolle.fr/presentation-du-service/>

Les différentes autorisations (Formulaires CERFA) :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>



On en parle

« PAECT, CTE... »



Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le plan climat air énergie territorial est l'**outil opérationnel pour coordonner la transition énergétique à l'échelle intercommunale** :

Il doit définir les **objectifs stratégiques** du territoire afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la

France. Le **programme d'actions** vise l'efficacité énergétique, le développement coordonné des réseaux de distribution d'énergie et de la production d'énergie renouvelable et de récupération, et du stockage, la limitation des émissions de gaz à effet de serre et l'anticipation des impacts du changement climatique.

Le syndicat mixte élabore actuellement le PCAET du territoire Provence Verte Verdon. L'objectif de ce document de planification, qui devra prendre en compte les orientations du SCoT, est de définir une stratégie et un plan d'actions visant, sur l'ensemble du territoire, à :

- réduire la consommation d'énergie et augmenter la production d'énergies renouvelables,
- réduire les émissions de gaz à effet de serre et augmenter la capacité de stockage du CO₂,
- améliorer la qualité de l'air.

Elaboration du Contrat de transition écologique (CTE)

Parallèlement à l'élaboration de son PCAET, le territoire Provence Verte Verdon s'est engagé dans un Contrat de transition écologique (CTE). Il a ainsi été lauréat de l'appel à projet national en juin 2020 et la signature du contrat interviendra début 2021.

>> Plus d'informations :

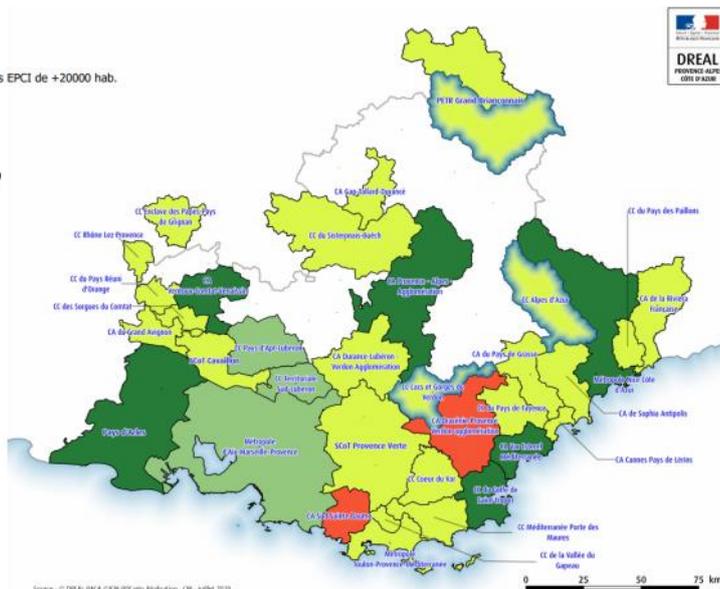
https://paysprovenceverte.fr/ressources-environnement_2.html

<https://cte.ecologique-solidaire.gouv.fr/#@syndicatMixteProvenceVerteVerdon>

Etat d'avancement

PCAET obligatoires pour les EPCI de +20000 hab.

- Non lancé (2)
- En cours (27)
- Projet voté (3)
- Adopté définitivement (8)
- Non soumis (<20000 hab.)
- Volontaire



Évolution du bâti suivant les différentes réglementations thermiques



La Réglementation Environnementale 2020, c'est une nouvelle norme visant à construire des logements ou bâtiments à énergie positive (= qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment) et des maisons passives (= qui dépensent très peu d'énergie et recyclent celle qu'elles produisent).

La RE2020 aurait dû rentrer en vigueur pour tous les bâtiments neufs au 1^{er} janvier 2021. Mais, avec la situation sanitaire exceptionnelle de 2020 et les mises à l'arrêt de nombreux chantiers, notamment pendant le premier confinement, le gouvernement a décidé de repousser son application à l'été 2021. Si la date exacte n'est pas encore connue, il semblerait que la période de l'été prochain soit bien arrêtée. Ces bâtiments sont appelées **BEPOS = Bâtiment à Énergie Positive** et doivent produire plus ou à égalité l'énergie qu'ils consomment.

Plus d'informations >>>

<https://www.la-loi-pinel.com/le-dispositif-pinel/conditions-eligibilite/rt2020/>

<https://edito.selogerneuf.com/conseils-d-experts/reglementations/re-2020-qu-change-article-40264.html>

<https://sainte-anastasie-sur-issole.fr/reglementation-thermique-2020/>

Repoussée à l'été 2021

« La RE2020 remplace la RT2012 »





M. Marc RAYNOUARD - Adjoint délégué aux Réseaux et Travaux



Eglise

« Sans plus tarder... »

Depuis les derniers travaux réalisés en 2010, notre église subissait une détérioration constante due à l'infiltration d'humidité, extérieure et intérieure.

Une reprise totale a été nécessaire et a fait l'objet d'une réunion sur site avec l'association « Les Apprentis d'Auteuil » de Brignoles et le « Pays d'art et d'histoire ».

Une rénovation en plusieurs étapes.

La première phase a concerné l'étanchéité de la façade Nord ainsi que la pose d'une gouttière. Avant tout

autre chose, il s'agissait au préalable d'assainir et d'assécher les murs.

Viendra par la suite, probablement vers l'été, la réfection de l'intérieur de l'édifice.

En attendant, le grand tableau accroché côté Nord doit partir restauration (patrimoine).



Alphonse Daudet

« Histoire sans fin ? »

2009 : Déterioration du mur de soutènement de la chaussée entraînant également des dégâts sur une partie du canal d'arrosage suite à des travaux de construction par la société "Batiroc". Une demande d'expertise de la mairie est donc lancée.

2011 : Au rapport de l'expert, la société admet sa responsabilité et propose d'effectuer les travaux de réparation à ses frais et la remise en état du canal ainsi que de la partie effondrée.

Au vu de la non-conformité de certaines règles administratives (plan du cadastre, plans topographiques...), elle n'apparaît pas condamnable en totalité.

La mairie s'y refuse et persiste dans une bataille juridique.

2016 : Le jugement est prononcé.

<http://docplayer.fr/56509428-Tribunal-de-grande-instance-de-draguignan.html>

La société a été condamnée à verser des indemnités à la commune ainsi qu'à l'ASA, qui semblent être insuffisantes aux yeux de la commune. Le Maire et l'ASA font donc appel d'un jugement qui leur est pourtant favorable.

La société est condamnée à verser des indemnités à la commune ainsi qu'à « l'ASA » à une hauteur d'environ 11000 €uros, mais elle s'est prévalu du préjudice financier depuis le début de cette affaire. Le montant estimé est d'environ 150000 €uros.

La mairie fait appel sur le dossier car elle estime que les montants alloués sont encore insuffisants.

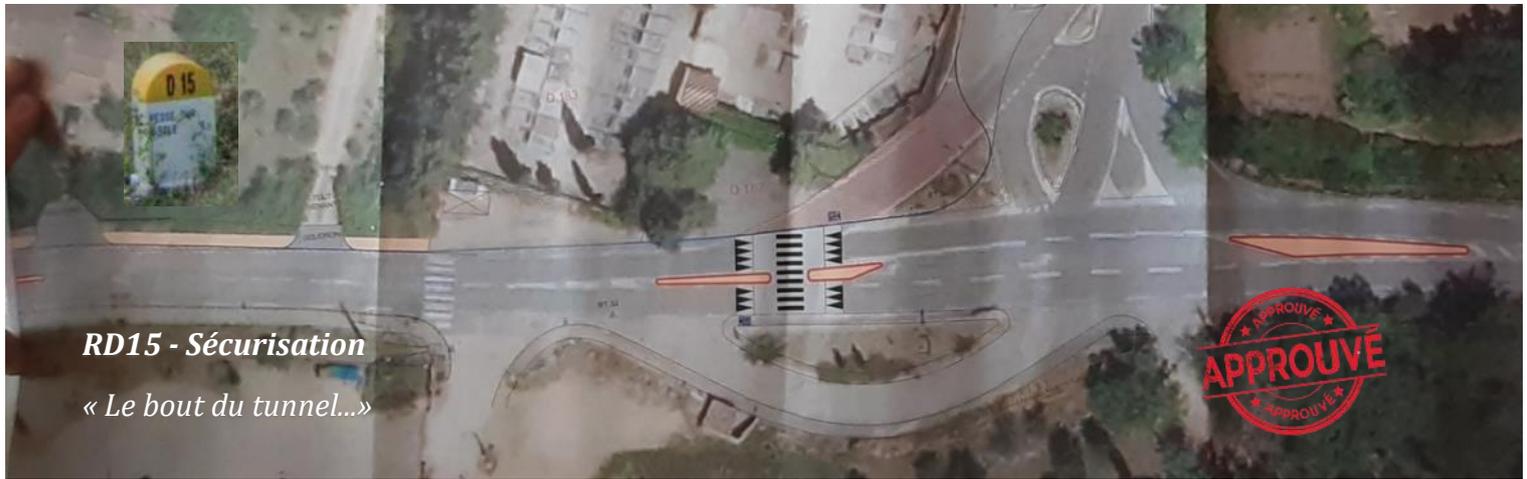
Le risque encouru à la signification du juge c'est que l'ouvrage aurait pu être réalisé par l'entreprise et suite à certains manquements administratifs de la mairie, l'appel pourrait au final se retourner contre la commune.

Février 2019 : Le jugement est prononcé en faveur de la commune. Elle est autorisée à commencer les travaux de rénovation. Rien n'est fait.

Décembre 2020 : Suite à notre interrogation et entretien avec les services juridiques, la nouvelle municipalité ne prend connaissance du dénouement de l'affaire qu'en décembre 2020.

Janvier 2021 : Une étude de travaux est donc lancée afin de recouvrer la pleine circulation.





RD15 - Sécurisation

« Le bout du tunnel... »

La sécurisation de la RD15 traversant notre commune était l'une de nos grandes préoccupations. Notre pugnacité et nos différents rendez-vous avec les services de la DDTM ont finalement convaincu.

Les résultats d'une étude ont bien démontré des chiffres considérables d'excès de vitesse. On imagine aisément que sans le radar pédagogique mis en place, le pourcentage aurait pu être davantage élevé.

C'est donc avec sérieux et avec notre collaboration, que les services de la DDTM nous ont proposés une solution adaptée.

La commune a donc validé ce qui sera la première phase de mise en sécurité de cette déviation datant de 1970 qui connaît aujourd'hui un trafic beaucoup plus dense que d'antan.

Un seul bémol, le mille feuille administratif repoussant la pose de la « première pierre », avec des travaux annoncés pour fin 2021, début 2022.

Soyons heureux tout de même qu'en si peu de temps, mais avec une réelle volonté, tout peu arriver.

Les Passerelles de l'Issole - « Vignarets » et « Pré de la Font » :

Une entreprise de vérification a été mandatée (*Quali-Consult*) afin de nous assurer de la solidité des poutres du tablier du pont et des contreventements. Si celles-ci sont récupérables, elles seront conservées et le platelage sera remplacé ainsi que les bastingages,

soit en bois soit en structure métallique.

Si ces poutres ne sont pas réutilisables, un arrêté du maire sera pris pour interdire la circulation, elles seront bien évidemment déposées en attendant qu'une solution soit trouvée.



En Bref !



DAE (Défibrillateur Automatique Externe)

Les 2 défibrillateurs offerts par le Rotary Club de Brignoles, il y a quelques années, ont fait l'objet d'une remise en l'état complète (pile et électrodes). Ce type d'appareil ne devait pas se trouver à l'extérieur car il ne supporte pas les écarts de température d'où leur inefficacité. Ils sont maintenant à l'intérieur des bâtiments : mairie et salle polyvalente. Un contrat a été passé pour une visite annuelle de contrôle.

Pour mémoire seul le DAE de la salle polyvalente est obligatoire de par la loi.

Épicerie solidaire

La commune a accueilli l'épicerie solidaire de Forcalquieret au mois de Décembre. Cela a nécessité quelques travaux d'aménagements dans nos anciens locaux (Secours Populaire) : les bénévoles de cette



association ont été très actifs dans cette action. Quant à nous, nous avons réalisé les travaux électriques car cette implantation nécessite une puissance appelée plus importante que prévue.

Cimetière

6 caveaux supplémentaires ont été posés dans le nouveau cimetière : 3 de 4 places, et 3 de 6 places. Ils sont à la disposition pour délivrance de concessions (voir en mairie). La haie de cyprès côté Nord va être coupée ainsi que des cyprès trop près de certaines tombes. Pour informations, l'entretien des tombes est à charge des propriétaires et/ou des concessionnaires, la mairie ne doit pas procéder à l'entretien de celles-ci.

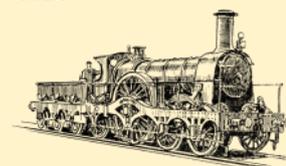
Voirie

Avec le Syndicat Intercommunal Des Chemins et Cours d'Eau il a été demandé deux devis pour continuer le programme de réfection des voiries sur la commune.

Dans l'immédiat, il est accordé une « priorité » aux zones de ruissellements. Travaux envisagés pour 2021 : Chemin de la Grand Vigne et une première partie du Chemin du Vallon de Gueirol.

La Gare

Le local « Lampisterie » va faire l'objet d'une rénovation, les associations Boulistes et Festi'tasie sont parties prenantes de ce projet notamment des travaux de maçonnerie, plâtres, huisseries et électricité. Un inventaire quantitatif des besoins est en cours d'élaboration au niveau des fournitures (à charge de la commune). Les travaux sont réalisés par les services techniques et bénévoles associatifs.





Mme Audrey RAMPIN - Adjointe déléguée à l'Animation Culturelle, Ecoles et jeunesse

Nous pensions que le début d'année serait plus propice à la culture et aux loisirs, mais cela ne sera pas. La COVID ne nous épargne pas en ce début d'année.

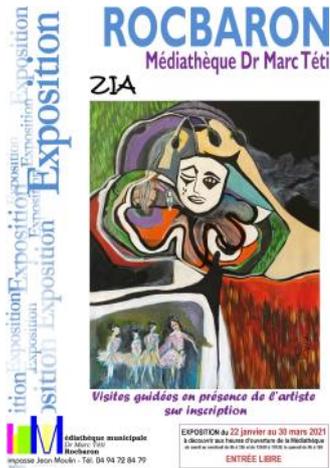
Comme vous le savez, la culture est au point mort et toutes les manifestations prévues sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

Nous avons tout de même pu remettre les prix aux lauréats des concours de crèches et de dessins que

nous avons organisés en fin d'année, même si cela s'est fait en comité restreint.

En attendant de pouvoir reprendre nos activités, nous complétons l'agenda pour que le retour à la normalité soit à la hauteur de vos espérances.

A très bientôt, et prenez soin de vous.



Vendredi 22 janvier, nous avons assisté à l'inauguration de l'exposition de l'artiste-peintre Zia (Catherine Sabatier) en présence du sénateur André Guiol, Jean-Claude Félix - maire de Rocbaron, Laëtitia Zuber - 4ème adjointe déléguée à la culture de Rocbaron.

Exposition à la médiathèque de Rocbaron, du 22 janvier au 30 mars. Visites guidées sur rendez-vous.



Médiathèque de Rocbaron : <https://www.facebook.com/M%C3%A9diath%C3%A8que>



Vous l'aurez tous compris, la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes reste assez compliquée dans la situation que nous vivons depuis près d'un an. Toutefois notre volonté reste intacte et nous comptons bien pouvoir l'installer pour la rentrée de septembre.

Nous vous indiquerons toutes les modalités dans le prochain Tasie'Mag et via les réseaux.

La mission locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur projet professionnel



<http://www.missionlocale-ohv.fr>





Mme Martine MORIN - Adjointe déléguée aux C.C.A.S., Tourisme et Patrimoine

À compter du 2 Mars 2021, le CCAS vous propose un service de navette gratuite, pour les personnes n'ayant pas de véhicule ou ne conduisant pas.

Une inscription préalable sera nécessaire. Elle devra être effectuée, au plus tard avant 11 heures, la veille du départ auprès du secrétariat de la mairie : 04 94 69 64 40.

Cette navette concernera :

Le 1er et le 3eme Mardi de chaque mois : le marché de GAREOULT

Le 2eme et le 4eme Vendredi de chaque mois : le marché de FORCALQUEIRET

Il y aura 3 points de départ à SAINTE ANASTASIE :

Abri bus de la GARE : 09h00

Parking des FERRAGES : 09h05

Abri bus CIMETIERE : 09h10

Horaire de retour : 11H30 ; c'est le chauffeur qui fixera le lieu du départ.

Minibus

« Le Carreto »



Epicerie solidaire

« Rien n'est solitaire, tout est solidaire »



Les réfrigérateurs offerts par le Rotary club sont à poste! L'un a été récupéré chez la fille d'un Rotarien l'autre est tout neuf! L'épicerie solidaire va pouvoir améliorer encore ses prestations.

Depuis le 1er janvier 2021, l'épicerie sociale et solidaire du Val d'Issole de FORCALQUEIRET est transférée à SAINTE ANASTASIE, Parking des Ferrages.

Cette épicerie est une distribution alimentaire qui permet aux personnes les plus démunies d'acheter des produits choisis, à des prix symboliques.

Elle accompagne les bénéficiaires en privilégiant une démarche active plutôt que l'assistanat. Chaque bénéficiaire doit remplir des conditions d'accès à ce service, orienté par les CCAS des communes adhérentes ou les assistantes sociales.

Horaires d'ouverture :

Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Samedi de 10H à 12H

Vendredi 14H à 16H

Tél: 06 08 32 16 00

<https://www.facebook.com/Solidaritevaldissole83/>

LE DRESSING SOLIDAIRE

Toujours situé à FORCALQUEIRET, 13 Avenue de la libération

Ouvert à tous :

Mardi-Samedi de 9H30 à 11H30

Mercredi-Vendredi de 14H à 17H

Tél: 06 08 32 16 00



Repas des anciens

« Champêtre ou pas champêtre ? »

À ce jour, nous ne pouvons malheureusement pas fixer une date pour ce repas tant attendu.

Lorsque les contraintes sanitaires seront levées, c'est avec joie que nous vous inviterons à participer à ces retrouvailles conviviales et festives.

Dans l'attente continuez à être vigilants et à prendre soin de vous. A bientôt.



Le Pont Vieux

« Retour à la pierre »

La région Provence Alpes Côte d'Azur et la Fondation du patrimoine lancent un programme de valorisation du petit patrimoine.

La commune souhaite apporter le projet de restauration du « Pont Vieux » datant du XVIIIème siècle.

Celui-ci, bien que n'étant pas classé, constitue une véritable richesse patrimoniale pour notre village.

Nous souhaitons lui restituer son faste d'antan et ainsi valoriser la beauté des rives de l'Issole, déjà fort appréciées par les touristes et les promeneurs.



Le site du Perremenguier

« Raconter l'histoire »

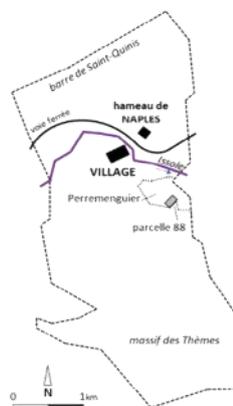
Pour la première fois, la commune de Sainte Anastasie sur Issole a fait appel à une association de défense du patrimoine, encadrée par un murailleur formateur, pour restaurer le site de Perremenguier qui est non exploité depuis quelques années. Ce site est constitué d'un riche ensemble de structures en pierre sèche, traces d'anciennes activités agricoles et pastorales : pierriers, cabanes et restanques. Les habitants ont aménagé ces terrains pentus pour gagner des surfaces cultivables et ainsi bénéficier d'un fort ensoleillement favorable à la vigne et aux arbres fruitiers mais également aux légumineuses (pois chiches). Ces derniers végétaux ne demandaient

qu'un faible apport en eau et se conservaient facilement. Cet ensemble bâti de Perremenguier est unique en Provence Verte.

Une barrière à l'entrée du site évite les dégradations et le vol de pierres.

En 2021, la restauration portera sur la partie haute de la colline.

Dans un premier temps, il s'agira de débroussailler cette partie du site, de s'atteler à la reconstruction d'un pierrier circulaire et d'un mur de restanque.





M. Jean-Claude DUCHEMIN - Adjoint délégué aux Sports et Associations



ARTS'TASIE

Bien que nous ne sachions pas à quelle date notre atelier reprendra, nous souhaitons à tous que l'année 2021 éradique la Covid19, vous apporte santé, bonheur et réalisation de vos vœux.

Ci-joint deux créations peintes, à partir de chez eux, par les plus assidus.

L'art aide à vivre et à s'épanouir.



Chantal Souchet, Présidente



La reprise des cours de gym n'a été qu'éphémère, et comme tous les clubs nous avons dû suspendre les cours en raison de la reprise de la COVID et la réglementation stricte qui en a découlé.

Cette année sportive sera une année compliquée pour les adhérents, pour l'animateur et pour la survie du club.

Nous espérons que nous

pourrons reprendre au mois d'avril avec des cours, si ce n'est en intérieur, au moins en extérieur.

Le bureau vous encourage à maintenir une activité sportive, et vous dit à très bientôt.

La présidente, Audrey RAMPIN.

Cette année s'avère compliquée pour les entraînements de nos majorettes ainsi que pour participer à des représentations. En conséquence de la crise sanitaire, il n'y aura pas de festivals cette saison 2020/2021.

Néanmoins, le bureau réfléchi à une solution pour la reprise des entraînements en extérieur, dès que le temps le permettra. A suivre...

Le bureau



En raison des évènements, aucune date ne peut être fixée, mais dès que la situation nous le permettra, nous vous confirmerons nos concours, notre participation à des festivités...

En revanche, nous pouvons nous rencontrer, pour ceux qui le désirent, le vendredi après-midi à partir de 14h place de la gare, en toute amitié (sauf intempéries ou décision ministérielle sanitaire).

Le bureau



Pour plus de renseignements : 06.09.98.59.63 - André, le président



Danse Tasie

Tout d'abord, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour cette année, qu'elle soit couronnée de succès pour la reprise des activités culturelles et sportives. Nous attendons tous avec beaucoup d'impatience un retour à une vie plus sereine. Grâce à la municipalité, nous avons pu maintenir les activités dansantes pour les mineurs lorsque les mesures gouvernementales furent favorables. C'est un vrai moment d'évasion pour les enfants qui sont ravis de maintenir

leur activité de loisir. Même lorsque les accès aux salles couvertes furent interdits, nous avons pu dispenser quelques cours en extérieurs. Nous espérons que dans un avenir proche, nous puissions reprendre une activité avec les adultes. En attendant les beaux jours, nous vous souhaitons le meilleur.

L'équipe Danse Tasie





ASSOCIATION "LA SAINT JUST" - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Chers adhérents, futurs adhérents et Amis,

J'espère que ce message vous trouvera en parfaite santé. Je vous renouvelle mes vœux les plus sincères à l'occasion de l'Année Nouvelle.

Je vous adresse ces quelques mots pour vous informer de la situation de notre Association. Nos rencontres amicales manquent à chacun de nous et j'ai à cœur de continuer à maintenir le contact avec vous malgré les contraintes subies.

Même pendant cette crise sanitaire sans précédent, une association doit tenir son Assemblée Générale conformément à ce qui est prévu dans ses statuts. Cependant, notre Association ne pourra pas réunir ses membres et adhérents, comme habituellement, en

présentiel au vu du contexte actuel de pandémie.

Par ses textes la Loi nous permet de faire notre Assemblée Générale Ordinaire en distanciel, via une consultation écrite, si l'organisation en présentiel ne permet pas de respecter les mesures sanitaires ainsi que les gestes barrières.

J'ai donc réuni, le lundi 1er Février, à 17 h, les membres du Bureau par conférence téléphonique afin de mettre en place une procédure écrite (dispositions applicables aux réunions devant se tenir entre le 1er décembre 2020 et le 1er avril 2021 consistant en une consultation écrite et un vote par correspondance.

Le Conseil d'Administration sera également réuni (sur invitation et avec pouvoir) le Lundi 15 Mars, à 18 h, par conférence téléphonique, pour approuver toutes les résolutions soumises au vote d'une Assemblée Générale Ordinaire (rapport d'activités 2020, rapport Moral 2020, rapport Financier 2020, affectation du résultat financier, montant de la cotisation 2021, Budget 2021 - Projets 2021, Election au Conseil d'Administration).

Je m'engage à ce que tous les documents soient mis à votre disposition avant le 1^{er} mars (par voie électronique ou courrier pour ceux et celles qui n'ont pas internet), afin que vous puissiez nous retourner, en connaissance de cause, avant le 10 mars, à 0 h 00 :

Votre bulletin de vote, dûment complété et signé,

Votre bulletin d'adhésion, dûment rempli et signé.

Un chèque, à l'ordre de "La Saint Just" du montant de la cotisation 2021 : (15 € pour une personne seule ; 25 € pour un couple).

Je compte sur vous. Recevez ma sincère gratitude vous toutes et tous qui me soutenez ainsi que mon espoir de poursuivre encore longtemps cette aventure partagée. Je vous remercie de votre confiance, de votre fidélité....

Nicole DACBERT

Présidente de l'Association "LA SAINT JUST"

06.89.14.32.25



Les activités à l'attention des enfants n'en finissent plus de connaître des rebondissements. A l'association Mouv'danse Tasia, comme partout, les enfants ont repris leurs activités sportives ou culturelles, en septembre dernier, avant d'arrêter fin octobre, puis d'être autorisées à reprendre début janvier pour cesser à nouveau peu de temps après. Nous avons souhaité mettre en place des cours en visio pour garder le lien avec les enfants à chaque arrêt. Pour les adultes des cours en visio ont été mis en place aussi mais cela a été beaucoup plus compliqué.

Et, derniers rebondissements, les activités culturelles, artistiques et chorégraphiques étant permises, l'association a pu rouvrir ses portes le 10 février.

Malgré un protocole assez strict l'ensemble des danseuses ont bien accepté cette situation.

Les cours ont été donnés avec toutes les mesures de précautions à la Covid 19, (En entrant et en sortant, lavage des mains, nettoyage de la salle, portes et fenêtres ouvertes pour aérer, port du masque +6ans et distanciation...

En respectant toutes ces règles cela nous permet de continuer de danser avec toute la joie et le bien-être que cela procure.

Je remercie la municipalité pour son investissement afin que tout cela puisse se réaliser dans de bonnes conditions.

Ainsi que notre professeur de danse pour tout son investissement en proposant des visios et en gardant le lien avec toutes les danseuses.

Sbrollini Julie présidente Mouv'danse Tasia

COOP'ART

Comme partout, l'épidémie de COVID a privé notre monde associatif de la plupart de ses activités.

Notre association à la fois communale et relais culturel de l'Agglomération de la Provence Verte, a subi cette crise avec inquiétude et espoir.

Notre mission dans ce cadre, est de promouvoir au sein de la commune les activités du Centre d'Art Contemporain (C.A.S.A) à l'égal des trois autres centres du territoire (Châteauvert, Tourves et Brignoles).

Toutefois, rien n'a vraiment cessé afin de préparer au mieux la sortie de crise.

Les élus, les artistes, le personnel communal et communautaire ont largement mis à profit ce temps de travail « invisible » qui leur permettra ce nouveau départ.

Les programmes prévus, largement perturbés, ont cependant permis un travail en réseau de chacune de nos équipes.

Aujourd'hui, pour cette année 2021, nous nous préparons activement à cette réussite et remercions tous nos partenaires et en particulier la commune de Sainte-Anastasia qui, dans un calendrier contraint, a bien voulu rénover le siège de l'association au rez-de-chaussée du Centre d'Art.

Le Président, Michel POTIER



Nous ne pouvons pas prévoir le futur mais nous pouvons le préparer.

L'association souhaite que l'année 2021 vienne à bout de ce virus qui, dans l'immédiat, ne nous permet pas la reprise d'activités festives.

Suite aux mesures sanitaires, nous avons dû annuler le repas de la St Valentin qui était programmé le samedi 13 février 2021.

L'association travaille à l'élaboration d'un

calendrier de manifestations dont le vide-greniers, place de la gare du Lundi de Pâques 05 avril 2021 - Inscriptions : Sandrine 06 63 53 18 03.

Nous travaillons également sur un événement festif, unique dans le Val d'Issole, " Les Gauloises de Tasia " prévues en juillet 2021 au Pré de La Font. Sur le thème GAULOIS, cet événement comprendra une partie jeux l'après-midi et une partie banquet gaulois dans la soirée.

Nous avons besoin de bénévoles qui

voudront bien se joindre à nous pour l'animation. Votre participation est indispensable et nous comptons sur vous afin de concrétiser ce projet pour notre village.

Contacts / Inscriptions : 04 94 69 64 42

<https://www.facebook.com/FestiTasia>

Mail : festitasia@gmail.com

Prenez soins de vous et à bientôt " FESTITASIE "



Pas d'adhérents, que des Bénévoles





Les Gauloiseries de Tasié

Le comité des fêtes « Festi'Tasié » vous propose une manifestation unique au Val d'Issole.

Le samedi **31 juillet** de l'an 2021 après J. C à 16h30.

Le Pré de La Font sera aménagé pour l'organisation d'un Banquet Gaulois (sans prétention) afin d'accueillir la 1ère édition des Gauloiseries de Tasié.

Le site sera ouvert gratuitement à toutes les personnes désirant participer aux jeux.

Une buvette leur proposera des rafraichissements aux tarifs affichés.

Réservations du banquet :



Les réservations se feront à partir du 15 mai 2021 du lundi au vendredi en mairie au 04 94 69 64 42.

Les tarifs ne sont pas encore établis

Cette réservation donnera droit à :

Des jeux ludiques, pendant lesquels il faudra faire preuve, d'adresse, d'habileté, de force, de ténacité... Toutes ces valeurs qui donneront lieu à une remise de récompenses pour nos vaillants guerrier(e)s.

L'apéritif suivi d'un banquet Gaulois autour de cochons grillés, agneaux et veaux pour contenter tous les goûts.

Des chants, spectacles et danses animeront cette manifestation.

Plus de renseignements ultérieurement.



TASIX





Dessine moi Noël



Remise des prix le 13 janvier 2021 du concours de dessins de fin d'année 2020 organisé par la commune.

Les gagnants dans chaque catégorie.

- ♦ Catégorie 3/5 ans : Noah CHEN FEY 5 ANS
- ♦ Catégorie 6/8 ans : Julia SAVY 6 ANS
- ♦ Catégorie 9/12 ans : Emy RAYOT

Un grand bravo à tous les artistes en herbe!



Concours de crèches

« La Provence à l'honneur. »



Bien que les conditions aient été un peu compliquées, le concours de crèches a connu un franc succès.

17 participants ont déposé leurs photos ou vidéos auprès de la mairie et après 1h30 de tergiversations, d'avis partagés, de choix très délicats, de délibérations, les 7 membres du jury ont réussi à désigner dans la bonne humeur, les 3 gagnants:

Le 3eme prix à Mme et Mr CHAP.

Félicitation aux gagnants et merci à tous les participants qui pourront retenter leur chance l'année prochaine.



Le 1er prix revient à Mme et Mr PELAPRAT,

Le 2eme prix à Mme SIMONNEAU,



**SOYEZ
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ**

OFFERT
PAR VOTRE
MAIRIE



PANNEAUPOCKET
« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a le plaisir de vous offrir l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux et l'actualité de votre commune seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



LA SOLUTION MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE

Panneau Pocket est une application mobile simple et efficace permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur commune, intercommunalité, association, école etc...

Tout son écosystème sur une seule et unique application : PanneauPocket.

Les habitants et les visiteurs téléchargent **gratuitement** l'application Panneau Pocket sur leur smartphone sans créer de comptes (**aucune donnée personnelle à fournir**). Ils **reçoivent une notification à chaque** nouvel événement et accèdent en 1 clic aux informations et alertes publiées par sa Mairie, son Intercommunalité, sa Gendarmerie...

Toutes les informations dans leur poche. Un outil de communication simple et efficace en temps réel.

Comment ça marche ?

L'application ne récolte pas de données personnelles, l'administré n'a pas de compte à créer.

- Téléchargement de l'application disponible sur l'AppStore, Playstore et AppGallery (Huawei),
- Recherche de son Intercommunalité dans la barre de recherche,
- Mise en favoris des Communes, Intercommunalités qui l'intéresse en cliquant sur le cœur,
- L'administré clique ensuite sur les notifications des entités qu'il a mises en favoris pour accéder à l'information ou l'alerte.

Plus d'informations :

<https://www.panneaupocket.com>

La Ville de Brignoles accueille un des sept centres de vaccination. A partir du 18 janvier, les personnes âgées de plus de 75 ans et les personnes à haut risque pourront être vaccinées.

Attention ! La vaccination se fait **OBLIGATOIREMENT** sur rendez-vous : aucune personne sans rendez-vous ne pourra en bénéficier.

Pour prendre rendez-vous, 2 solutions : connectez-vous 7 jours sur 7 et 24h sur 24 sur [Doctolib.fr](https://www.doctolib.fr) ou téléphoner du lundi au vendredi de 9h à 17h au 04 94 86 15 95.

Face à la pénurie de vaccins, il est difficile d'obtenir un rendez-vous. Le CCAS, conscient de ces problèmes a réservé des plages horaires groupées pour la vaccination; 30 places lui ont été accordées par l'Agglomération Provence Verte.

Ces 30 personnes pourront être vaccinées fin mars 2021.

Actuellement la liste d'inscriptions est close; elle a été établie par ordre de demande.



Covid-19

**Centre de vaccination
à Brignoles**

Réservation sur [doctolib.fr](https://www.doctolib.fr)
ou au **04 94 86 15 95**

<http://www.brignoles.fr/actualite-23/covid-ouverture-d-un-centre-de-vaccination-a-brignoles-2939.html?cHash=1dc8176b2c72f61c0299c62f10a502ae>



Dans un cadre environnemental et au vu du contexte de la situation sanitaire actuelle, nous demandons aux détenteurs de forage au sein de notre territoire de bien vouloir s'identifier auprès de la mairie.


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

<https://www.var.fr/environnement/preservation-des-milieux-aquatiques-amelioration-de-la-gestion-en-eau/forages-privés>



Cérémonie

« 05 décembre 2020 »



En présence des élus de la commune et des représentants des associations des anciens combattants et porte drapeaux (médaillés militaires, engagés volontaires et anciens combattants de Sainte Anastasie, Anciens combattants de Ilsole et ses environs, souvenirs Français...), la cérémonie de la journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie (1952-1962) s'est déroulée au

cimetière du village dans le respect des règles sanitaires. M. le Maire a lu un texte reprenant les grandes lignes de cette période trouble suivi d'un dépôt de gerbes.

La sonnerie aux morts et une minute de silence ont clôturé cette cérémonie.



M. Louis PONS

Conseiller Municipal

Correspondant Défense

de la commune de

Sainte Anastasie sur Issole

Major de la Marine Nationale à la retraite.

Mail : s.anastasie@orange.fr

Ministère des Armées :

<https://www.defense.gouv.fr>



<https://brignolespmm.jimdofree.com/>



Visite de Mme la Députée

« 15 février 2021 »



Mme Valérie Gomez-Bassac, députée de la 6ème circonscription du Var a rendu visite à notre commune ce lundi 15 février 2021.

redynamiser l'économie locale dans notre projet de centre de vie sans oublier d'aborder le douloureux sujet du DAB.

En présence de M. le Maire, de ses adjoints et conseillers, il a été abordé de nombreux sujets : Les futurs travaux d'aménagements de la sécurisation de la D15, l'accueil de l'épicerie solidaire, la création d'un logement d'urgence, travaux de l'église, jardins partagés... et bien d'autres encore.

Très engagée auprès des collectivités et du monde rural, Mme la Députée a été très sensible à tous les points portés à sa connaissance et nous assure de tout son soutien.

Nous l'en remercions vivement.

<https://www.facebook.com/1518127898197833/posts/4100195796657684/>

Egalement évoqués, notre attachement en matière de protection de l'environnement, la valorisation de notre patrimoine et notre volonté de vouloir





A Tazie, je trie

Deux types - Collectifs ou individuels
Deux couleurs - Vert : Ordures ménagères / Jaune : Recyclable



Papiers - Verre

- Place de la gare
- Salle Polyvalente

Vêtements

- Parking des Ferrages
- Salle Polyvalente



Les encombrants
La Courtoise Ressourcerie

Sur rendez-vous au 04 94 80 47 45 du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 13h30 à 16h30.

TRIER C'EST FACILE !

Je dépose en vrac dans ma poubelle jaune :



ET RIEN D'AUTRE !

Les espaces Tri

- Forcalqueiret
- La Roquebrussanne
- Brignoles ...

Un changement de bac, un incident, une réclamation... écrire à l'adresse suivante :

suividesprestations@sived83.com



Les jours de collecte : <http://sived83.com/le-service/sainte-anastasia>

Les espaces tri : <http://sived83.com/le-service/les-espaces-tris>

Encombrants : <https://www.courtoisressourcerie.com>

>>> Plus d'information : <http://sived83.com>



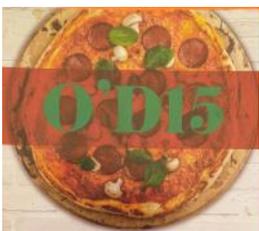
Au Jardin D'Argan
Esthétique Bio et bien être

06.68.11.43.63
15 chemin de basaque
83136 Ste Anastasie
Facebook institut : Au Jardin d'Argan

Elle, Lui... Vous
ESTHÉTIQUE
Uniquement sur RDV avec Corinne
au 06.26.72.11.56
176 Chemin Bertrand Marin 83136 Ste Anastasie
Épilations
Femmes Hommes

BOULANGERIE
PATISSERIE
La brioche de Nouchon
Ouvert tous les jours sauf le mercredi
Horaires : 06h00- 17h45 / Dimanche 06h00 - 13h00
04.94.86.04.77- Zone des Négadisses

TABAC - PRESSE
"MINIPRIX"
10, rue Notre-Dame
83136 SAINT-ANASTASIE
04 94 72 21 55
Fermé le mardi
et le dimanche



07.83.94.94.24-

09.73.22.02.55

Du jeudi au dimanche

Livraison 19h-21h



04.94.72.23.67-

Tous les jours

Livraison 19h-21h



06.66.78.17.24

Fermé jusqu'à fin mars

(congés annuels)

SAINT-ANASTASIE SUR-ISSOLE
Superette de l'Issole
Horaires d'ouverture (Couvre feu)
Du lundi au samedi - 07h30/12h30 - 16h00 / 18h00
Dimanche et jours fériés - 08h30/12h30 - 16h00/1800
12, rue Notre Dame
09 72 83 35 14

L'IMPRÉVU
RESTAURANT
06.42.99.70.59

BISTRO TAZIE
Bar
Restaurant
23 RUE NOTRE DAME
83136 STE ANASTASIE SUR ISSOLE
04.94.37.50.01
Fermés (Cause situation sanitaire)

<https://sainte-anastasia-sur-issolle.fr/economie-locale/>

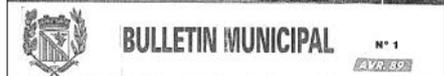




RETOUR VERS LE FUTUR



LE BULLETIN MUNICIPAL



SOMMAIRE

- 1 LE MOT DU MAIRE
- 2 INFORMATIONS MUNICIPALES
- 3 LA VIE ASSOCIATIVE
- 4 BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE
- 5 CORSE DES PETITS RALLYE AUTOMOBILE
- 6 NOTRE CARNET
- 7 REDES SOCIALES
- 8 LE MOT DE LA REDACTION
- 9 REVUE DE PRESSE
- 10 LE COMMERCE ET ARTISANAT
- 11 LA VIE AU VILLAGE



Le bulletin municipal est né il y a plus de trente ans, en avril 1989, à l'initiative du Maire nouvellement élu à l'époque, M. Jean-Pierre MORIN.

Que trouvait-on dans ce bulletin ? Mot du Maire, chronique municipale, vie associative, vie au village, petites annonces, informations utiles...

Les moyens techniques étaient rudimentaires et les systèmes de communications, beaucoup moins développés qu'à ce jour.

De la machine à écrire à l'ordinateur, il est passé, dès la venue de nouvelle génération de copieur, en version totalement colorisée en décembre 2005.

Avec l'expansion d'internet, la municipalité se dote d'un nouveau média : premier site web de la commune au début des années 90. En 2017, le site fait peau neuve avec un changement de prestataire. Le bulletin est disponible également en téléchargement numérique.

Il aura fallu attendre les nouvelles élections municipales de 2020 pour voir la commune sur les réseaux sociaux et voir naître sa propre page Facebook.

Novembre 2020 avec la nouvelle municipalité, le Bulletin d'Informations Municipales, devient le « Tasie'Mag ».

Si le papier a certaines vertus, l'évolution technologique favorise la version numérique. La volonté également de vouloir réduire la consommation de papier, a conduit la nouvelle équipe communale à plébisciter cette dernière auprès des habitants. Nombre d'entre vous ont choisi cette alternative et ont dit NON au papier.

Un travail d'archivage numérique a été réalisé afin que chacun d'entre nous puisse découvrir ou redécouvrir la vie de la municipalité au travers de tous ces bulletins. Ils seront tous disponibles sur le site de la commune.

Retrouver déjà la première édition en bas de la page au lien suivant : <https://sainte-anastasie-sur-issele.fr/communication>

L'armistice du 08 Mai 1945

Le 7 mai 1945 à 02h41, fut signé en anglais à Reims l'Act of military surrender, c'est-à-dire un «acte de reddition». en présence des généraux américains Walter B. Smith et Eisenhower, du général français François Sevez et du général soviétique Sousloparov, les combats devant cesser le 08 mai à 23h01.

Le texte de seulement trente lignes signé le lendemain, le 8 mai 1945 à Berlin, est un «acte de capitulation militaire», qui implique le dépôt des armes et pas seulement la fin des combats, comme en 1918.

La Seconde Guerre mondiale a été le plus grand conflit que l'humanité ait connu. Elle a duré six ans, du 1^{er} septembre 1939 au 2 septembre 1945. Près de 100 millions de personnes, de 61 pays différents, y ont combattu. 62 millions de personnes, souvent

des civils, y ont été tuées et des milliers de bâtiments ont été détruits.

Cette guerre a opposé deux camps. D'un côté : l'Axe, composé de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon. Et de l'autre : les Alliés, qui réunissaient de nombreux pays, comme la France, le Royaume-Uni, la Russie, les États-Unis, le Mexique, le Canada et la Chine.

Les causes de ce conflit sont multiples. Mais l'une des principales raisons est politique.



Le général de corps d'armée François Sevez





Afin de ne pas céder à la « sinistrose » les dames de l'atelier « **JEUX de MOTS** » ont trouvé la parade en trouvant les rimes qui nous redonnent le « **peps** » !!!!

En avril ne te découvre pas d'un fil
 Mais surtout reste chez toi tranquille.
 En mai, fait ce qu'il te plaît,
 Si tu es déconfiné.
 En juin, tout va bien,
 Ce sera plutôt incertain.
 En juillet, ce sont les vacances,
 Le déconfinement sera peut être notre chance.
 En août les jours heureux sont là,
 Libre à nous de faire la java.
 En septembre c'est la rentrée.
 Le cauchemar aura cessé.
 Espérons !!! mais nous y arriverons.



Ce matin en ouvrant les volets
 J'ai entendu un petit oiseau chanter.

Comme c'était le premier de l'année j'ai pensé que ses souhaits il m'adressait ! Alors, je me suis efforcée a lui répondre et l'imiter.
 Pendant quelques instants nous avons échangé. A tour de rôle des sons bien rythmés.

Cela m'a mise en joie pour toute la journée et 2021 m'est apparue soudain illuminé.

La fête allait pouvoir bien commencer, pleine d'entrain je me suis mise à préparer le repas que nous allons tous partager, les 12 mois qui allaient se dérouler seront je l'espère plus radieux pour l'humanité.

Atelier Ecritures

Grille 2020 - 3 - Difficile

1			5			9	6	
6			8			4		
4				3	1		5	
	4	7			6			
5								3
			4			7	8	
	6		1	4				2
		1			8			4
	9	4			3			5

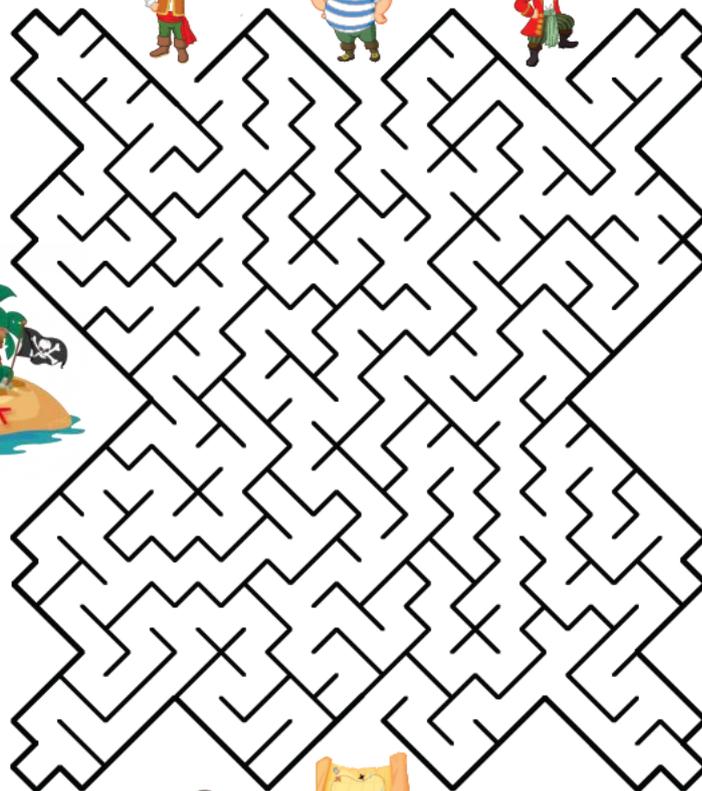
Solution - BIM n° 346

Grille 2020 - 2 - Difficile

5	6	4	1	2	7	9	3	8
1	8	7	9	6	3	2	4	5
2	3	9	4	5	8	6	1	7
9	5	6	2	8	4	1	7	3
7	1	8	3	9	6	4	5	2
3	4	2	5	7	1	8	9	6
4	7	1	8	3	2	5	6	9
8	9	3	6	4	5	7	2	1
6	2	5	7	1	9	3	8	4

Labyrinthe

Quel pirate découvrira la carte qui indique l'emplacement du trésor ?
 Trace le chemin à parcourir.



Agenda



Mars



Avril



Mai

12 mars - Soirée cartes

18h00 - (enfants) - Salle polyvalente.

19h30 - (adultes) - Salle polyvalente



18 mars - Pause Café

08h30 - local rez-de-chaussée salle Garnier - Centre d'Art



27 mars - Soirée Irlandaise

20h30 -

Gymnase



05 avril - Vide Greniers

06h30 - Place de la Gare / Boulo-drome



09 avril - Soirée cartes

18h00 - (enfants) - Salle polyvalente.

19h30 - (adultes) - Salle polyvalente



15 avril - Pause Café

08h30 - local rez-de-chaussée salle Garnier - Centre d'Art



24 avril - Soirée théâtre

20h30 - Salle Polyvalente



07 mai - Soirée cartes

18h00 - (enfants) - Salle polyvalente.

19h30 - (adultes) - Salle polyvalente



08 mai - Cérémonie Patriotique

11h00 - Commémoration de la victoire 1945



20 mai - Pause Café

08h30 - local rez-de-chaussée salle Garnier - Centre d'Art



29 mai - Soirée Jeune - Soirée DJ

21h00 - Place de la gare



Numéros utiles

Accueil Mairie : 04 94 69 64 40
Police municipale : 04 94 69 64 43 - 06 08 80 45 82
Gendarmerie : 04 98 05 22 70 - 17
Agence Postale : 04 94 72 27 40
Centre Médical d'Urgence Forcalqueiret : 04 94 78 51 78
Pharmagarde : 3237
Pompiers : 18
Déchèterie : 04 94 689 64 48



Site de la commune - <https://sainte-anastasie-sur-issole.fr>



Page Facebook - <https://www.facebook.com/Commune-de-Sainte-Anastasie-sur-Issole-105478081144928>



Contacts :

Mairie : s.anastasie@orange.fr

Groupe Communication : grp-com@ste-anastasie.fr

